



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contre-réforme de l'assurance chômage

Question écrite n° 41517

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences désastreuses de la contre-réforme de l'assurance chômage. Bien que suspendue deux fois par le Conseil d'État, cette contre-réforme va durcir les règles de calcul de l'allocation : près de 1,15 million de demandeurs d'emploi risquent ainsi de voir leur indemnité chômage chuter en moyenne de 17 %. Elle va également s'abattre avec davantage de force sur les travailleurs qui alternent contrats courts et périodes d'inactivité alors que les contrats de moins d'un mois représentent la majorité des embauches. Loin de la caricature du chômeur qui préfère toucher ses indemnités plutôt que chercher un nouvel emploi, Mme la députée rappelle que l'indemnisation moyenne s'élève à 910 euros par mois et que seuls 40 % des demandeurs d'emploi perçoivent une allocation-chômage. Elle indique également au ministre que l'on compte aujourd'hui treize fois plus de chômeurs que d'emplois disponibles. Aussi, elle voudrait savoir comment la réduction des droits des chômeurs permettra concrètement de lutter contre le chômage.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41517

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7256

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)